

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN ÎLE-DE-FRANCE

1 jour

720 € HT, Élu : tarif modulable.
Déjeuner inclus

19 septembre 2024

La rénovation énergétique des logements a été déclarée priorité nationale pour atteindre les objectifs climatiques de la France et lutter contre la précarité énergétique et le mal-logement. Si les moyens mis en œuvre pour accompagner la rénovation sont en forte hausse, une réelle massification des projets peine à s’installer. Celle-ci doit s’appuyer sur les collectivités territoriales qui sont les premiers interlocuteurs des ménages sur les questions d’économies d’énergie, et qui sont ainsi des acteurs incontournables pour planifier et accompagner la rénovation énergétique des logements sur leurs territoires.

Quels sont les enjeux de rénovation énergétique en Ile-de-France et dans votre territoire ? Quels modes d’intervention mettre en place à l’échelle locale pour accompagner les différentes cibles de la rénovation énergétique des logements (copropriétés, maisons individuelles, ménages modestes, etc.) ? Cette formation vous permettra de mieux comprendre ces enjeux.

Publics concernés

- Collectivités territoriales (communes, EPCI, conseils départementaux, région) et organismes d’État.
- Élus et collaborateurs.

Objectifs

Connaître les objectifs et le bilan des politiques de rénovation énergétique en Île-de-France, comprendre les spécificités des différents parcs de logements en fonction des territoires, acquérir des bases pour agir en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Compétences visées

À l’issue de la formation, les participants sauront :

- Décrypter la réglementation en vigueur sur la rénovation énergétique ;
- S’appropriier les politiques en place aux échelles nationales, régionales et départementales ;
- Appréhender le rôle des collectivités territoriales pour accompagner la rénovation énergétique ;
- Maîtriser les leviers des documents locaux de planification pour agir sur la rénovation énergétique des logements.

Outils pédagogiques

Cette formation s’appuiera principalement sur les travaux de L’Institut Paris Region (études, cartographies) et alternera exposés théoriques et techniques, retours d’expérience, témoignages de praticiens collectivités engagées et temps d’échanges.

Coordination : Franziska BARNHUSEN, chargée de projets rénovation énergétique, AREC, département énergie-climat de L’Institut Paris Region.

Niveau : Il n’y a aucun pré-requis.

L’évaluation des compétences et des acquis se fait en trois temps : une quinzaine de jours avant, en fin de session et deux mois après la formation. Un questionnaire est remis à chaque stagiaire.

Informations pratiques

Le nombre de participants est limité à 15 pour permettre les échanges et l’appropriation des concepts et méthodes. Le déjeuner (si présentiel) et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Lieu : L’Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

Inscription

Merci de renvoyer (avant le 12 septembre 2024) le bulletin complété et signé à l’adresse suivante : formations@institutparisregion.fr. Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation. Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes.

Information inscription : Béatrice Mercier - Tél. : 01 77 49 79 14

Les « Essentiels », cycle de formations de L’Institut Paris Region, délivrées par des experts reconnus, se caractérise par un format compact, dans un souci permanent de concision et d’actualité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

19 SEPTEMBRE 2024

9 H 00

OUVERTURE ET TOUR DE TABLE

- **Brigitte GUIGOU**, responsable Formation à L'Institut Paris Region

ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DES DYNAMIQUES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

- **Franziska BARNHUSEN**, chargée de projets rénovation énergétique, AREC, département énergie-climat de L'Institut Paris Region.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ : LE SYNDIC, UN ACTEUR INCONTOURNABLE

- **Franziska BARNHUSEN**, L'Institut Paris Region

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE COLLECTIVITÉ SUR LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

- Témoignage d'une collectivité francilienne

12 H 30 : DÉJEUNER EN COMMUN

14 H 00

ENJEUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PAVILLONNAIRE

- **Franziska BARNHUSEN**, L'Institut Paris Region

DIAGNOSTIC DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS DE MAISONS INDIVIDUELLES

- **Sandrine BEAUFILS**, démographe, Département Habitat et Société, L'Institut Paris Region

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE COLLECTIVITÉ SUR LES MODES D'INTERVENTION DE RÉNOVATION DU TISSU PAVILLONNAIRE

- Témoignage d'une collectivité francilienne

ATELIER PARTICIPATIF : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DOCUMENTS LOCAUX DE PLANIFICATION (PLUi, PLH, PCAET)

17 H 00 : SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

17 H 15 : FIN DE LA FORMATION



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

FORMATION		
Intitulé :		
Dates :		
Tarif :	€ HT	€ TTC (TVA 20%)

PARTICIPANT	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
E-mail :	Tél. :

ENTREPRISE / ORGANISME	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Code NAF :	Numéro SIRET :

Responsable du suivi de l'inscription	
Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

Responsable de formation	
Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur)	
Raison sociale :	
Dossier suivi par :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
E-mail :	Tél. :

En signant ce bulletin,
j'accepte les conditions générales
de vente disponibles sur le site internet

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet

Nombre de places limité

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.
Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.
L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

FORMATION		
Intitulé :		
Dates :		
Tarif :	€ HT	€ TTC (TVA 20%)

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU	
Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	560 € HT pour 1j, 800 € HT pour 1,5j et 860 € HT pour 2j
Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants	490 € HT pour 1j, 700 € HT pour 1,5j et 760 € HT pour 2j
Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	280 € HT pour 1j, 400 € HT pour 1,5j et 460 € HT pour 2j

PARTICIPANT ÉLU *	
Nom :	Prénom :
Fonction ou délégation :	
Élu(e) de la collectivité de	Date de début du mandat actuel
E-mail :	Tél. :

*Toutes les rubriques « Participant » doivent être complétées obligatoirement

COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de :

Intitulé de la formation :

À la journée de formation organisée le(s) à L'Institut Paris Region.

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) :

Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75015 Paris	<input type="radio"/> chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)
	<input type="radio"/> mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme « Mon compte élu » : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu ».

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet de la collectivité

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.